



VersaillesGrandParc  
communauté d'agglomération

C2300-Direction de la gestion des déchets-

## DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N°dB.2025.002

Séance du 23 janvier 2025

### Convention d'occupation temporaire du domaine public communal pour l'exploitation d'une déchèterie intercommunale

Date de la convocation : 16 janvier 2025

Date d'affichage : 24 janvier 2025

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 14

**PRESIDENT** : M. François DE MAZIERES

#### Sont présents :

M. Richard RIVAUD, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Arnaud HOURDIN, M. Luc WATTELLE, M. Marc TOURELLE, M. Pascal THEVENOT, Mme Sonia BRAU, M. Richard DELEPIERRE, M. François DE MAZIERES, Mme Vanessa AUROY, M. Patrice BERQUET, M. Stéphane GRASSET, M. Jacques ALEXIS, M. Olivier DELAPORTE.

#### Absents excusés:

M. Philippe BENASSAYA, M. Olivier LEBRUN, Mme Caroline DOUCERAIN, Mme Marie-Hélène AUBERT.

-----

#### LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu la délibération n°D.2022.02.04 du Conseil communautaire du 15 février 2022, portant délégations de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu la convention de mise à disposition conclue le 10 décembre 2018, pour une durée de 6 ans, entre la commune historique du Chesnay et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, relative à l'exploitation de la déchetterie intercommunale sise 14, route de Saint Germain au Chesnay ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu le budget en cours.

-----

#### Contexte

Considérant que la convention de mise à disposition conclue le 10 décembre 2018, pour une durée de 6 ans, entre la commune historique du Chesnay et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, relative à l'exploitation de la déchetterie intercommunale sise 14, route de Saint-Germain au Chesnay est arrivée à échéance le 9 décembre 2024, il est opportun de renouveler cette convention dans les mêmes termes afin de maintenir le service public de proximité pour les habitants

des communes : Bougival, La Celle-Saint-Cloud, Le Chesnay-Rocquencourt et Versailles.  
Cette occupation est consentie à titre gracieux, pour une durée maximale de 6 ans.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau Communautaire.

-----

**DECIDE :**

- 1) d'approuver la convention d'occupation provisoire du domaine public communal entre la commune du Chesnay-Rocquencourt et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, pour l'exploitation de la déchetterie intercommunale ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention d'occupation provisoire du domaine public communal pour l'exploitation de la déchetterie intercommunale et tout document s'y rapportant.

-----

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*